

**ÉVOLUTION DES COMPTES D'ÉCARTS
ET AUTRES ACTIFS**

Table des matières

1	INTRODUCTION	5
2	PROGRAMMES COMMERCIAUX.....	7
3	CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT.....	7
4	COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES	8
4.1	COMPTE DE NIVELLEMENT 2010	9
4.2	COMPTE DE NIVELLEMENT 2011	9
4.3	COMPTE DE NIVELLEMENT 2012	10
5	COMPTE D'ÉCARTS - CHARGE LOCALE DE TRANSPORT.....	10
6	COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ.....	11
6.1	COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ 2011	12
6.2	COMPTE DE PASS-ON PROJETÉ POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ 2012	12
7	COMPTE D'ÉCARTS - COMBUSTIBLES	13
7.1	COMPTE D'ÉCARTS – COMBUSTIBLES 2011	14
7.2	COMPTE D'ÉCARTS – COMBUSTIBLES 2012	14
8	COMPTE D'ÉCARTS - TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE	15
9	COMPTE D'ÉCARTS - COÛT DE RETRAITE.....	16
9.1	COMPTE D'ÉCARTS – COÛT DE RETRAITE 2011	16
9.2	COMPTE D'ÉCARTS – COÛT DE RETRAITE 2012.....	17
10	COMPTE D'ÉCARTS - PANNES MAJEURES.....	17
11	COMPTE D'ÉCARTS - PROJET LAD	18
	ANNEXE A : COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES 2012.....	21
	ANNEXE B : COMPTE DE PASS-ON PRÉVU POUR L'ANNÉE 2012.....	23

1 INTRODUCTION

1 Les comptes d'écarts et autres actifs sont regroupés en deux catégories :

- 2 • les comptes créés pour comptabiliser des coûts encourus qui seront
3 éventuellement constatés aux charges lors d'exercices financiers subséquents.
4 D'un point de vue réglementaire, ces comptes sont justifiés par le principe de
5 l'équité intergénérationnelle ;
- 6 • les comptes d'écarts de nature purement réglementaire, créés pour la prise en
7 compte ultérieure dans les revenus requis, des coûts encourus pendant une
8 année témoin et dont les montants étaient imprévus au moment de la fixation des
9 tarifs de distribution ou dont les montants réels ont été différents de ceux
10 initialement prévus. L'utilisation de ces comptes d'écarts constitue, par
11 conséquent, une modalité de récupération de coûts dans les tarifs.

12 En principe, les comptes d'écarts appartenant à la deuxième catégorie sont maintenus
13 hors de la base de tarification jusqu'au moment où il est justifié d'intégrer leurs soldes
14 dans les tarifs. Un rendement s'ajoute aux coûts versés dans les comptes d'écarts, et
15 ce, jusqu'au moment de l'inclusion de ces comptes dans la base de tarification ou de
16 leur intégration dans les revenus requis. Les taux appliqués aux fins du calcul du
17 rendement de la base de tarification sont présentés à la pièce HQD-2, document 1,
18 *Principaux paramètres économiques.*

TABLEAU 1
ÉVOLUTION DES COMPTES D'ÉCARTS ET AUTRES ACTIFS (M\$)

Description	Section	Au 31 décembre		
		Année historique 2011	Année de base 2012	Année témoin 2013
Inclus dans la base de tarification				
Programmes commerciaux	2	3,4	-	-
Contributions à des projets de raccordement	3	52,9	32,4	92,1
Compte de nivellement pour aléas climatiques	4	42,8	126,4	135,2
		99,2	158,8	227,2
Hors base de tarification				
Compte de nivellement pour aléas climatiques	4	188,1	65,3	-
Compte d'écarts - Charge locale de transport	5	(47,8)	(17,5)	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2010		27,6	-	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2011	6	(2,5)	6,1	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2012			8,3	-
Compte d'écarts - Combustibles	7	(13,1)	0,8	-
Compte d'écarts - Tarif de maintien de la charge	8	5,8	2,2	-
Compte d'écarts - Coût de retraite	9	(33,5)	13,3	-
Compte d'écarts - Pannes majeures	10	5,5	5,9	-
Compte d'écarts - Projet LAD	11	4,0	17,8	-
		134,2	102,2	-

- 1 Tel qu'expliqué à la pièce HQD-08, document 1, les comptes Plan global en efficacité
- 2 énergétique et Programmes et activités du BEIÉ ont été reclassés dans la rubrique
- 3 « Actifs incorporels ». Le compte Contributions à des postes de départ privés et autres
- 4 contributions de tiers a quant à lui été reclassé aux « Immobilisations en exploitation ».
- 5 L'évolution de ces postes est dorénavant présentée à la pièce HQD-08, document 2.

2 PROGRAMMES COMMERCIAUX

TABLEAU 2
ÉVOLUTION DES PROGRAMMES COMMERCIAUX (M\$)

Description	Au 31 décembre 2011
<u>Réseaux autonomes</u> Programme d'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes (PUEÉRA)	3,4

1 Conformément à la décision D-2012-021¹, à compter du 1^{er} janvier 2012, les coûts reliés
2 aux programmes commerciaux sont comptabilisés intégralement dans les résultats de
3 l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le solde non amorti de 3,4 M\$ au
4 31 décembre 2011 a été radié et inclus aux charges de l'année 2012.

3 CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT

5 Les éléments suivants composent ce compte d'écarts :

- 6 • contribution relative au projet du village cri de Waskaganish (D-2003-214) ;
- 7 • contribution du Distributeur relative à l'intégration au réseau des parcs éoliens
8 retenus dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2003-02. Initialement prévue en
9 2012, celle-ci a été reportée en 2013 par le Transporteur ;
- 10 • contribution annuelle du Distributeur aux projets d'investissement en croissance
11 du Transporteur (aucune pour les années présentées au tableau 3) ;
- 12 • autres contributions reçues ou versées pour des immobilisations selon le cadre
13 réglementaire du Transporteur et du Distributeur de même que les frais et
14 revenus d'entretien y afférents. À titre d'exemple, le remboursement par le
15 Transporteur du coût de certains travaux effectués par le Distributeur dans le
16 cadre du programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales
17 hydroélectriques.

¹ D-2012-021, page 18.

TABLEAU 3
ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT (M\$)

	Solde au 01/01/2011	MES 2011	Amort. 2011	Solde au 31/12/2011	MES 2012	Amort. 2012	Solde au 31/12/2012	MES 2013	Amort. 2013	Solde au 31/12/2013
VILLAGE CRI WASKAGANISH	69,6		(2,2)	67,4		(2,2)	65,2		(2,2)	63,0
Coûts de raccordement	61,7		(1,7)	60,0		(1,7)	58,3		(1,7)	56,6
Charges d'entretien et d'exploitation	7,9		(0,5)	7,4		(0,5)	6,9		(0,5)	6,4
PREMIER APPEL D'OFFRES ÉOLIENS A/O 2003-02								70,5		70,5
Coûts de raccordement								61,3		61,3
Charges d'entretien et d'exploitation								9,2		9,2
AUTRES CONTRIBUTIONS	(14,8)	(0,3)	0,5	(14,5)	(19,0)	0,7	(32,8)	(9,9)	1,3	(41,4)
Contributions internes	(13,8)	(0,2)	0,5	(13,5)	(16,7)	0,6	(29,6)	(8,7)	1,1	(37,2)
Frais d'entretien	0,8		(0,1)	0,7		(0,1)	0,6		(0,1)	0,7
Revenus d'entretien	(1,8)	(0,0)	0,1	(1,7)	(2,3)	0,2	(3,8)	(1,4)	0,3	(4,9)
TOTAL	54,8	(0,3)	(1,7)	52,9	(19,0)	(1,5)	32,4	60,6	(0,9)	92,1

4 COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES

1 Dans sa décision D-2006-34, la Régie acceptait le mécanisme de nivellement des
 2 revenus de transport et de distribution pour aléas climatiques, applicable à compter du
 3 1^{er} janvier 2006. Ce compte sert à niveler les excédents ou les déficits de revenus
 4 associés aux composantes de transport et de distribution dus aux aléas climatiques, afin
 5 que leurs variations ponctuelles ne viennent pas affecter le rendement du Distributeur.
 6 Les écarts annuels inscrits au compte génèrent des intérêts qui s'ajoutent au solde du
 7 compte jusqu'à son intégration dans la base de tarification, soit au début de la deuxième
 8 année témoin suivant celle visée par les écarts.

9 Par ailleurs, dans sa décision D-2009-016², la Régie retenait la proposition du
 10 Distributeur d'utiliser la méthode d'amortissement linéaire sur une période de cinq ans
 11 pour le solde résiduel du compte 2006-2007, ainsi que pour les nouveaux ajouts.

² D-2009-016, page 14.

**TABLEAU 4
ÉVOLUTION DU COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES (M\$)**

	Hors base de tarification				Versés à la base de tarification						Impact Revenus requis
	Nivellement 2009	Nivellement 2010	Nivellement 2011	Total	Nivellement 2006-2007	Nivellement 2008	Nivellement 2009	Nivellement 2010	Nivellement 2011	Total	
Solde au 31 décembre 2010	10,4	151,6		161,9	40,0	10,4				50,4	15,9
Opérations en 2011											
Versé à la base de tarification (compte 2009)	(10,4)			(10,4)			10,4			10,4	33,2
Versé aux revenus requis		(33,2)		(33,2)							
Écart de l'année			60,7	60,7							
Intérêts		8,6	0,5	9,1							
Amortissement					(13,3)	(2,6)	(2,1)			(18,0)	18,0
Solde au 31 décembre 2011	-	127,0	61,2	188,1	26,7	7,8	8,3			42,8	51,2
Opérations en 2012											
Versé à la base de tarification (compte 2010)		(127,0)		(127,0)				127,0		127,0	
Intérêts			4,2	4,2							
Amortissement					(13,3)	(2,6)	(2,1)	(25,4)		(43,4)	43,4
Solde au 31 décembre 2012		-	65,3	65,3	13,3	5,2	6,2	101,6		126,4	43,4
Opérations en 2013											
Versé à la base de tarification (compte 2011)			(65,3)	(65,3)					65,3	65,3	
Amortissement					(13,3)	(2,6)	(2,1)	(25,4)	(13,1)	(56,5)	56,5
Solde au 31 décembre 2013			-	-	-	2,6	4,1	76,2	52,3	135,2	56,5

4.1 Compte de nivellement 2010

1 Tel que présenté dans le rapport annuel 2011³ du Distributeur, le solde réel au
 2 31 décembre 2011 de ce compte s'élève à 127,0 M\$ et a été intégré à la base de
 3 tarification au 1^{er} janvier 2012. Ce compte est amorti linéairement sur une période de
 4 cinq ans se terminant en 2016.

4.2 Compte de nivellement 2011

5 Tel que présenté dans le rapport annuel 2011⁴ du Distributeur, le solde réel au
 6 31 décembre 2011 de ce compte s'élève à 61,2 M\$, incluant des intérêts de 0,5 M\$. Les
 7 intérêts applicables à l'année 2012 de 4,2 M\$ portent le solde de ce compte à 65,3 M\$
 8 au 31 décembre 2012. Le solde du compte est versé à la base de tarification au
 9 1^{er} janvier 2013 et amorti linéairement sur une période de cinq ans se terminant en
 10 2017.

³ Rapport annuel 2011, HQD-4, document 3.1, page 9.

⁴ Rapport annuel 2011, HQD-4, document 3.1, page 9.

4.3 Compte de nivellement 2012

- 1 L'annexe A présente le détail du compte de nivellement pour la période de janvier à
- 2 avril 2012.

5 COMPTE D'ÉCARTS - CHARGE LOCALE DE TRANSPORT

TABEAU 5
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - CHARGE LOCALE DE TRANSPORT (M\$)

	Hors base de tarification	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2010	16,8	(0,1)
Opérations en 2011		
Versé aux revenus requis (écart 2010)	(16,8)	16,8
Écart 2011	(46,0)	
Intérêts	(1,8)	
Solde au 31 décembre 2011	(47,8)	16,8
Opérations en 2012		
Versé aux revenus requis (écart 2011)	47,8	(47,8)
Écart 2012	(16,9)	
Intérêts	(0,5)	
Solde au 31 décembre 2012	(17,5)	(47,8)
Opérations en 2013		
Versé aux revenus requis (écart 2012)	17,5	(17,5)
Solde au 31 décembre 2013	-	(17,5)

- 3 Tel que précisé dans son rapport annuel 2011⁵, le Distributeur a versé aux revenus
- 4 requis de 2011 le solde du compte au 31 décembre 2010 de 16,8 M\$.

- 5 En 2011, le tarif reconnu pour la charge locale du Transporteur applicable à compter du
- 6 1^{er} janvier 2011 s'est établi à 2 644,6 M\$⁶, alors que le montant pris en compte par le
- 7 Distributeur dans l'établissement de ses revenus requis pour l'année témoin 2011 est de

⁵ Rapport annuel 2011, HQD-4, document 3.1, page 4.

⁶ D-2011-039, page 114.

1 2 690,6 M\$⁷. Conséquemment, un montant de 46,0 M\$ (créditeur) a été versé au
2 compte d'écarts hors base dans l'année 2011, auquel s'ajoutent des intérêts de 1,8 M\$.
3 Le solde créditeur au 31 décembre 2011 de 47,8 M\$ a été versé dans les revenus
4 requis de l'année 2012.

5 Par ailleurs, le tarif reconnu pour la charge locale du Transporteur applicable à compter
6 du 1^{er} janvier 2012 s'établit à 2 624,4 M\$⁸, alors que le montant pris en compte par le
7 Distributeur dans l'établissement de ses revenus requis pour l'année témoin 2012 est de
8 2 641,3 M\$⁹. Conséquemment, un montant de 16,9 M\$ (créditeur) est versé au compte
9 d'écarts hors base dans l'année 2012, auquel s'ajoutent des intérêts de 0,5 M\$. Le solde
10 créditeur au 31 décembre 2012 de 17,5 M\$ est versé dans les revenus requis de l'année
11 témoin 2013.

6 COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

12 Depuis 2005, le Distributeur comptabilise tous les écarts de prix et de volume entre les
13 coûts d'approvisionnement réels et ceux prévus (nets de l'effet revenu), dans un compte
14 d'écarts hors base aux fins de leur prise en compte dans les tarifs.

⁷ D-2011-028, page 50.

⁸ D-2012-066, page 6.

⁹ D-2012-024, page 59.

TABLEAU 6
ÉVOLUTION DU COMPTE DE PASS-ON (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	Pass-on 2008	Pass-on 2009	Pass-on 2010	Pass-on 2011	Pass-on 2012	Total	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2010	2,7	(7,6)	56,5			51,5	14,5
Opérations en 2011							
Versé aux revenus requis	(2,7)	7,6	(30,7)			(25,8)	25,8
Intérêts			1,9			1,9	
Écart de l'année				(2,5)		(2,5)	
Solde au 31 décembre 2011	-	-	27,6	(2,5)		25,2	25,8
Opérations en 2012							
Versé aux revenus requis			(27,6)	8,2		(19,4)	19,4
Intérêts				0,4		0,4	
Écart de l'année (estimation 4/8)					8,3	8,3	
Solde provisoire au 31 décembre 2012			-	6,1	8,3	14,4	19,4
Opérations en 2013							
Versé aux revenus requis				(6,1)	(8,3)	(14,4)	14,4
Solde provisoire au 31 décembre 2013				-	-	-	14,4

6.1 Compte de *pass-on* pour l'achat d'électricité 2011

1 Dans son rapport annuel 2011¹⁰, le Distributeur établit le solde réel du compte de
2 *pass-on* au 31 décembre 2011 à 2,5 M\$ (créditeur).

3 Dans le cadre du dossier tarifaire R-3776-2011, la Régie avait reconnu pour l'année
4 2011 un montant de *pass-on* de 8,2 M\$ (créditeur) établi sur une base de quatre mois
5 réels et de huit mois projetés. Le Distributeur a donc réduit ses revenus requis 2012 de
6 ce montant.

7 La différence entre le montant constaté dans les revenus requis de 2012 et l'écart réel
8 de l'année 2011 additionné des intérêts de 0,4 M\$, totalise un montant de
9 6,1 M\$ (débitteur), lequel est versé dans les revenus requis du Distributeur pour 2013.

6.2 Compte de *pass-on* projeté pour l'achat d'électricité 2012

10 Évalué sur une base de quatre mois réels et de huit mois projetés, le montant du
11 *pass-on* 2012, établi à 8,3 M\$ (débitteur), est versé aux revenus requis de 2013. Ce

¹⁰ Rapport annuel 2011, HQD-4, document 3.1, pages 5 et 6.

1 montant inclut un ajustement de 0,6 M\$ (débiteur) relatif à l'Entente cadre de l'année
2 réelle 2011 comptabilisé en 2012. Les données finales de l'Entente cadre n'étant
3 connues qu'après la fin de l'année réelle, l'ajustement qui en découle ne peut qu'être
4 comptabilisé l'année subséquente.

5 L'annexe B détaille les écarts cumulatifs par catégories de consommateurs pour l'année
6 2012.

7 COMPTE D'ÉCARTS - COMBUSTIBLES

TABLEAU 7
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - COMBUSTIBLES (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	2009	2010	2011	2012	Total	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2010	(2,4)	(1,0)			(3,4)	11,7
Opérations en 2011						
Versé aux revenus requis <i>(Estimation 2010 (4/8) 79,2 M\$ VS décision 72,8 M\$)</i>	2,4	(6,4)			(4,0)	4,0
Intérêts		(0,5)			(0,5)	
Écart de l'année			(5,2)		(5,2)	
Solde au 31 décembre 2011	-	(7,9)	(5,2)		(13,1)	4,0
Opérations en 2012						
Versé aux revenus requis <i>(Estimation 2011 (4/8) 87,7 M\$ VS décision 88,2 M\$)</i>		7,9	0,5		8,4	(8,4)
Intérêts			(0,3)		(0,3)	
Écart de l'année (estimation 4/8)				5,8	5,8	
Solde provisoire au 31 décembre 2012		-	(5,0)	5,8	0,8	(8,4)
Opérations en 2013						
Versé aux revenus requis			5,0	(5,8)	(0,8)	0,8
Solde provisoire au 31 décembre 2013			-	-	-	0,8

7 Conformément à la décision D-2009-016¹¹, à compter de 2009, la différence entre les
8 coûts réels encourus et ceux reconnus pour les achats de combustibles est portée au
9 compte d'écarts - Combustibles.

¹¹ D-2009-016, page 62.

7.1 Compte d'écarts – Combustibles 2011

1 Dans son rapport annuel 2011¹², le Distributeur établit le solde réel du compte
2 d'écarts - Combustibles au 31 décembre 2011 à 5,2 M\$ (créditeur).

3 Dans le cadre du dossier tarifaire R-3776-2011¹³, le Distributeur avait évalué le montant
4 de ses achats de combustibles pour l'année 2011 à 87,7 M\$ sur la base de quatre mois
5 réels et de huit mois projetés. Dans la décision D-2011-028, un montant de 88,2 M\$
6 ayant plutôt été reconnu, l'écart de 0,5 M\$ (créditeur) a donc été versé dans les revenus
7 requis 2012.

8 Par ailleurs, l'écart de 4,7 M\$ (créditeur) résultant de la différence entre l'estimation des
9 achats de combustibles de 87,7 M\$ et leur coût réel de 83,0 M\$¹⁴ pour 2011 est versé
10 aux revenus requis 2013. Des intérêts de 0,3 M\$ (créditeur) ont été ajoutés à cet écart.

7.2 Compte d'écarts – Combustibles 2012

11 Pour l'année de base 2012, le Distributeur évalue le montant de ses achats de
12 combustibles à 97,8 M\$ sur la base de quatre mois réels et de huit mois projetés. L'écart
13 de 5,8 M\$ (débitteur) résultant de la différence entre cette prévision et le montant
14 reconnu de 92,0 M\$¹⁵ est versé aux revenus requis 2013 du Distributeur.

¹² Rapport annuel 2011, pièce HQD-4, document 3.1, page 16.

¹³ HQD-7, document 11, page 4.

¹⁴ Rapport annuel 2011, pièce HQD-4, document 3.1, page 16.

¹⁵ D-2012-024, page 97.

8 COMPTE D'ÉCARTS - TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE

TABLEAU 8
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	2010	2011	2012	Total	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2010	3,5			3,5	-
Opérations en 2011					
Intérêts	0,2			0,2	
Écart de l'année		2,0		2,0	
Solde au 31 décembre 2011	3,7	2,0		5,8	-
Opérations en 2012					
Intérêts		0,2		0,2	
Versé aux revenus requis	(3,7)			(3,7)	3,7
Solde provisoire au 31 décembre 2012	-	2,2	-	2,2	3,7
Opérations en 2013					
Versé aux revenus requis		(2,2)		(2,2)	2,2
Solde provisoire au 31 décembre 2013	-	-		-	2,2

1 Dans sa décision D-2009-057, la Régie autorisait la création d'un compte d'écart afin
 2 d'y comptabiliser, dès le 1^{er} mai 2009, les écarts de revenus découlant de l'application
 3 du tarif de maintien de la charge pour les clients industriels de grande puissance.

4 Tel que présenté dans le rapport annuel 2011¹⁶ du Distributeur, un montant de 2,0 M\$ a
 5 été comptabilisé en 2011 dans ce compte d'écart. Conformément aux modalités de
 6 disposition approuvées par la Régie¹⁷, le solde de ce compte d'écart hors base de
 7 tarification, additionné des intérêts 2012 de 0,2 M\$ (débit), est versé aux revenus
 8 requis 2013 du Distributeur.

9 Par ailleurs, à ce jour, le Distributeur n'a comptabilisé aucun écart de revenus découlant
 10 de l'application du tarif de maintien de la charge pour l'année de base 2012.

¹⁶ Rapport annuel 2011, HQD-4, document 3.2, pages 3 et 4.

¹⁷ D-2010-022, page 45.

9 COMPTE D'ÉCARTS - COÛT DE RETRAITE

**TABLEAU 9
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - COÛT DE RETRAITE (M\$)**

HORS BASE DE TARIFICATION	2011					2012					Solde du compte	Impact revenus requis
	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Frais corporatifs	Total	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Frais corporatifs	Total		
Opérations en 2011												
Écart réel 2011												
Écart	(32,6)	(5,6)	6,8	(1,0)	(32,4)						(32,4)	
Intérêts 2011	(1,1)	(0,2)	0,2		(1,1)						(1,1)	
Solde au 31 décembre 2011	(33,7)	(5,8)	7,0	(1,0)	(33,5)	-	-	-	-	-	(33,5)	
Opérations en 2012												
Écart 2011 versé aux revenus requis	31,3	6,9	(6,3)	1,1	33,0						33,0	(33,0)
Intérêts 2012	(0,2)	0,1	0,1		-						-	
Écart 2012												
D-2012-024						(45,8)	(10,7)	12,1	(1,3)	(45,7)	(45,7)	
Année de base 2012						54,0	17,1	(13,6)	1,6	59,1	59,1	
Intérêts 2012						0,3	0,2	(0,1)		0,4	0,4	
Solde au 31 décembre 2012	(2,6)	1,2	0,8	0,1	(0,5)	8,5	6,6	(1,6)	0,3	13,8	13,3	(33,0)
Opérations en 2013												
Écart résiduel 2011 versé aux revenus requis	2,6	(1,2)	(0,8)	(0,1)	0,5						0,5	(0,5)
Écart 2012 versé aux revenus requis						(8,5)	(6,6)	1,6	(0,3)	(13,8)	(13,8)	
Solde au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,3

1 Dans sa décision D-2011-028¹⁸, la Régie demandait au Distributeur de créer un compte
 2 d'écarts, et d'y porter la différence entre les coûts encourus et ceux reconnus par la
 3 Régie pour le coût de retraite, à compter de l'année témoin 2011. Les modalités de
 4 disposition du compte d'écarts ont quant à elles été approuvées par la Régie à la
 5 décision D-2012-024¹⁹.

9.1 Compte d'écarts – Coût de retraite 2011

6 Dans son Rapport annuel 2011²⁰, le Distributeur établit le solde réel du compte
 7 d'écarts - Coût de retraite au 31 décembre 2011 à 33,5 M\$ (crédeur).

8 Dans le cadre du dossier tarifaire R-3776-2011²¹, le Distributeur avait évalué le montant
 9 du coût de retraite pour l'année 2011 à 37,5 M\$ sur la base de quatre mois réels et de
 10 huit mois projetés. Dans la décision D-2011-028, un montant 69,4 M\$ ayant plutôt été
 11 reconnu, l'écart résultant de 31,9 M\$ (crédeur) auquel s'ajoute des intérêts de 1,1 M\$ a
 12 donc été versé dans les revenus requis 2012 .

¹⁸ D-2011-028, page 41.

¹⁹ D-2012-024, page 40.

²⁰ Rapport annuel 2011, HQD-4, document 3.4, page 3.

²¹ HQD-7, document 1, page 12.

1 Par ailleurs, l'écart de 0,5 M\$ (créditeur) résultant de la différence entre l'estimation du
2 coût de retraite de 37,5 M\$ et le coût réel de 37,0 M\$²² pour 2011 est versé aux revenus
3 requis 2013. Les intérêts sur cet écart sont négligeables.

9.2 Compte d'écarts – Coût de retraite 2012

4 Pour l'année de base 2012, le Distributeur évalue le montant du coût de retraite à
5 59,1 M\$ sur la base de quatre mois réels et de huit mois projetés. L'écart de 13,4 M\$
6 (débitéur) résultant de la différence entre cette prévision et le montant reconnu de
7 45,7 M\$²³, auquel s'ajoute des intérêts de 0,4 M\$, est versé aux revenus requis 2013.

10 COMPTE D'ÉCARTS - PANNES MAJEURES

TABLEAU 10
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - PANNES MAJEURES (M\$)

Hors base de tarification	Charges d'exploitation	Intérêts	Solde du compte	Impact revenus requis
Opérations en 2011				
Excédent du seuil de 16 M\$ du coût des pannes majeures de 2011	5,4		5,4	
Intérêts		0,1	0,1	
Solde au 31 décembre 2011	5,4	0,1	5,5	
Opérations en 2012				
Intérêts		0,4	0,4	
Solde au 31 décembre 2012	5,4	0,5	5,9	
Opérations en 2013				
Versé aux revenus requis (charges d'exploitation)	(5,4)	(0,5)	(5,9)	5,9
Solde au 31 décembre 2013	-	-	-	5,9

8 Dans sa décision D-2009-016²⁴, la Régie autorisait le Distributeur à se doter d'un
9 mécanisme de récupération des charges d'exploitation associées aux pannes majeures
10 et de comptabiliser le coût des pannes majeures excédant un seuil de 16 M\$ dans un
11 compte d'écarts portant intérêts.

²² Rapport annuel 2011, pièce HQD-4, document 3.4, page 3.

²³ D-2012-024, page 89.

²⁴ D-2009-016, pages 15 et 16.

1 Tel que présenté dans le rapport annuel 2011²⁵ du Distributeur, un montant de 5,4 M\$
 2 (débitur) a été comptabilisé en 2011 dans ce compte d'écarts. Conformément aux
 3 modalités de disposition proposées à la pièce HQD-3, document 2, section 2.2.1, cet
 4 écart auquel s'ajoute des intérêts de 0,1 M\$ pour 2011 et 0,4 M\$ pour 2012, est versé
 5 aux revenus requis de l'année témoin 2013 pour un total de 5,9 M\$.

11 COMPTE D'ÉCARTS - PROJET LAD

TABLEAU 11
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS - PROJET LAD (M\$)

Hors base de tarification	Charges d'exploitation	Intérêts	Autres charges	Revenus autres que ventes d'électricité	Solde du compte	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2010	2,0	0,1			2,1	
Opérations en 2011						
Intérêts sur le compte d'écarts 2010		0,1			0,1	
Revenus autres que ventes d'électricité ⁽¹⁾				(0,3)	(0,3)	
Charges d'exploitation de 2011	1,8				1,8	
<i>Masse salariale</i>	3,2				3,2	
<i>Charges de services partagés</i>	1,8				1,8	
<i>Coûts capitalisés</i>	(3,2)				(3,2)	
Amortissement de 2011			0,1		0,1	
Rendement sur la valeur comptable nette			0,1		0,1	
Intérêts sur le compte d'écarts 2011		0,1			0,1	
Solde au 31 décembre 2011	3,8	0,3	0,2	(0,3)	4,0	
Opérations en 2012						
Intérêts sur le comptes d'écarts 2011		0,3			0,3	
Charges d'exploitation de 2012	8,0				8,0	
<i>Masse salariale</i>	3,9				3,9	
<i>Autres charges directes</i>	8,1				8,1	
<i>Coûts capitalisés</i>	(4,0)				(4,0)	
Amortissement de 2012			4,4		4,4	
Rendement sur la valeur comptable nette			1,0		1,0	
Intérêts sur le compte d'écarts 2012		0,1			0,1	
Solde au 31 décembre 2012	11,8	0,7	5,6	(0,3)	17,8	
Opérations en 2013						
Versé aux revenus requis (charges d'exploitation)	(11,8)	(0,7)		0,3	(12,2)	12,2
Versé aux revenus requis (autres charges)			(5,6)		(5,6)	5,6
Solde au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	17,8

⁽¹⁾ Comptabilisé dans le compte d'écarts aux charges d'exploitation.

²⁵ Rapport annuel 2011, HQD-2, document 3.1, page 3.

1 Dans sa décision D-2012-024²⁶, la Régie juge que les modalités de traitement
2 réglementaire des coûts des projets supérieurs à 10 M\$ et non autorisés proposées par
3 le Distributeur sont acceptables. Elle autorise donc le versement, à un compte d'écarts
4 hors base, des coûts afférents à un projet jusqu'à ce qu'une autorisation du projet soit
5 émise.

6 Ainsi, les coûts relatifs au projet LAD s'élèvent à 2 M\$ en 2010, 1,7 M\$ en 2011 et sont
7 estimés à 13,4 M\$ en 2012. Conformément aux modalités de disposition approuvées par
8 la Régie, ces coûts de 17,1 M\$, auxquels s'ajoutent des intérêts de 0,7 M\$ sont versés
9 aux revenus requis de l'année témoin 2013 pour un total de 17,8 M\$.

²⁶ D-2012-024, page 42

ANNEXE A : COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES 2012

TABLEAU 12
DÉTAIL DES ÉCARTS MENSUELS PAR CATÉGORIES DE CONSOMMATEURS
POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À AVRIL 2012

	Tarif D (k \$)	Tarif DT (k \$)	Tarif G (k \$)	Tarif M (k \$)	Tarif L (k \$)	Écart mensuel (k \$)	Écart mensuel (GWh)	
Janvier	8 780,1	1 994,3	1 661,7	294,6	31,8	12 762,5	(294,1)	- froid
Février	18 431,4	3 332,5	3 488,3	618,3	66,8	25 937,3	(648,5)	- froid
Mars	28 846,0	1 575,4	5 459,3	967,7	104,6	36 953,0	(1 084,0)	- froid
Avril	2 510,5	71,9	515,9	88,1	8,2	3 194,6	(95,6)	- froid
Total	58 568,0	6 974,1	11 125,2	1 968,8	211,4	78 847,4	(2 122,3)	- froid

TABLEAU 13
CALCUL DU REVENU UNITAIRE ATTRIBUABLE AU TRANSPORT ET À LA DISTRIBUTION
POUR L'ANNÉE 2012 (¢/kWh)

Tarif	Revenu unitaire (a)			Revenu unitaire du coût de fourniture (b)	Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution		
	Période hiver (avant baisse tarifaire)	Période été	Période hiver (après baisse tarifaire)		Période hiver (avant baisse tarifaire)	Période été	Période hiver (après baisse tarifaire)
	(1)	(2)	(3)		(4)	(5) =(1) - (4)	(6) =(2) - (4)
Tarif D	7,30	6,71	7,33	3,40	3,90	3,31	3,93
Tarif DT	(c)	(c)	(c)	3,00	(c)	(c)	(c)
Tarif G	7,26	7,93	7,64	3,23	4,03	4,70	4,41
Tarif M	3,68	3,71	3,72	2,95	0,73	0,76	0,77
Tarif L	2,97	2,95	2,95	2,76	0,21	0,19	0,19

(a) Correspond aux revenus variables en fonction des volumes de ventes.

(b) Référence R-3776-2011, HQD-18, document 6, Tableau 9B.

(c) Le revenu unitaire mensuel du Tarif DT est variable selon les mois.

TABLEAU 14
DÉTAIL DU COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES
POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À AVRIL 2012

	Tarif D	Tarif DT	Tarif G	Tarif M	Tarif L	Écarts mensuels	Écarts mensuels	
	(k \$)	(k \$)	(k \$)	(k \$)	(k \$)	(k \$)	(GWh)	
Écart de janvier 2012	8 780,1	1 994,3	1 661,7	294,6	31,8	12 762,5		
Écart de volume en GWh	(225,4)	27,8	(41,2)	(40,2)	(15,1)		(294,1)	- froid
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (#/kWh)	3,90	-7,17	4,03	0,73	0,21			
Solde à la fin janvier 2012	8 780,1	1 994,3	1 661,7	294,6	31,8	12 762,5		
Intérêt de février 2012	45,9	10,4	8,7	1,5	0,2	66,7		
Écart de février 2012	18 431,4	3 332,5	3 488,3	618,3	66,8	25 937,3		
Écart de volume en GWh	(473,1)	27,3	(86,5)	(84,5)	(31,8)		(648,5)	- froid
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (#/kWh)	3,90	-12,21	4,03	0,73	0,21			
Solde à la fin février 2012	27 257,3	5 337,2	5 158,6	914,4	98,8	38 766,4		
Intérêt de mars 2012	152,3	29,8	28,8	5,1	0,6	216,6		
Écart de mars 2012	28 846,0	1 575,4	5 459,3	967,7	104,6	36 953,0		
Écart de volume en GWh	(740,4)	(26,3)	(135,4)	(132,2)	(49,7)		(1 084,0)	- froid
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (#/kWh)	3,90	5,99	4,03	0,73	0,21			
Solde à la fin mars 2012	56 255,6	6 942,5	10 646,7	1 887,3	204,0	75 936,0		
Intérêt d'avril 2012	304,1	37,5	57,6	10,2	1,1	410,5		
Écart d'avril 2012	2 510,5	71,9	515,9	88,1	8,2	3 194,6		
Écart de volume en GWh	(63,9)	(4,3)	(11,7)	(11,4)	(4,3)		(95,6)	- froid
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (#/kWh)	3,93	1,67	4,41	0,77	0,19			
Solde à la fin avril 2012	59 070,3	7 051,9	11 220,2	1 985,6	213,2	79 541,2		
Écart de volume en GWh	(1 502,8)	24,5	(274,8)	(268,4)	(100,9)		(2 122,3)	- froid

ANNEXE B : COMPTE DE PASS-ON PRÉVU POUR L'ANNÉE 2012
TABLEAU 15
PRÉVISION D'AVRIL 2012 (4/8)

Catégorie de consommateurs	Écart volume patrimonial				Écart volume postpatrimonial				Écart prix postpatrimonial				Écart revenu				Pass-on
	GWh Base (A), (B)	GWh prévus (F)	¢/kWh	M\$	GWh Base (A)	GWh prévus (F)	¢/kWh prévu (F)	M\$	¢/kWh Base (C)	¢/kWh prévu (F)	GWh Base (A)	M\$	GWh base (D)	GWh prévus (F)	¢/kWh	M\$	M\$
Domestique																	
Tarifs D et DM	57 307	58 974	3,16	-52,7	2 406	2 137	9,69	26,0	8,91	9,69	2 406	-18,8	59 738	61 111	3,40	-46,7	1,3
Tarif DT	2 943	2 882	2,69	1,6	124	104	11,37	2,2	10,46	11,37	124	-1,1	3 068	2 987	3,00	2,4	0,2
Total	60 250	61 856		-51,0	2 529	2 242		28,2			2 529	-19,9	62 806	64 098		-44,3	1,6
Petite et moyenne puissance																	
Tarifs G et à forfait	10 689	10 884	2,92	-5,7	449	394	11,40	6,2	10,48	11,40	449	-4,1	11 142	11 278	3,23	-4,4	0,8
Tarif G9	953	1 061	2,80	-3,0	40	38	11,80	0,2	10,85	11,80	40	-0,4	993	1 099	3,13	-3,3	0,1
Tarif M	27 232	28 129	2,65	-23,8	1 143	1 019	10,76	13,3	9,89	10,76	1 143	-9,9	28 387	29 149	2,95	-22,5	2,0
Tarifs d'éclairage public et Sent.	582	565	2,62	0,4	24	20	12,20	0,5	11,22	12,20	24	-0,2	607	586	2,96	0,6	0,1
Total	39 456	40 639		-32,1	1 656	1 473		20,2			1 656	-14,6	41 130	42 112		-29,5	3,0
Grande puissance																	
Tarif L	35 751	36 514	2,46	-18,7	1 501	1 323	10,85	19,3	9,97	10,85	1 501	-13,1	37 265	37 838	2,76	-15,8	3,2
Tarif H	10	9	2,64	0,0	0	0	11,80	0,0	0,00	11,80	0	0,0	10	9	2,96	0,0	0,0
Contrats spéciaux - sans ajust.	25 678	26 577	2,42	-21,8	1 078	963	12,21	14,0	11,23	12,21	1 078	-10,6	26 699	27 540	2,77	-23,3	4,9
Total - sans ajust.	61 440	63 100		-40,5	2 579	2 287		33,3			2 579	-23,7	63 974	65 387		-39,1	8,1
Total incluant les contrats spéciaux	161 145	165 596	2,77	-123,6	6 765	6 001	10,69	81,6	9,83	10,69	6 765	-58,3	167 910	171 597	3,06	-112,9	12,6
Total excluant les contrats spéciaux M\$	135 466	139 019		-101,8	5 687	5 038		67,6				-47,7	141 211	144 057		-89,6	7,7
Ajustement de l'Entente-cadre 2011				0,8				-0,2				0,0				0,0	0,7
Contrats spéciaux				0,1				0,0									0,1
Ajustement de l'Entente-cadre 2011, excluant contrats spéciaux ^(E)				0,7				-0,1				0,0				0,0	0,6
Pass-on 2012				-101,2				67,5				-47,7				-89,6	8,3

(A) Les volumes réels patrimoniaux et postpatrimoniaux sont répartis par catégorie de consommateurs proportionnellement aux besoins d'approvisionnement.

(B) Le volume de consommation patrimoniale "colonne (1)" est ajusté, le cas échéant, pour refléter la variation du taux de pertes réel par rapport à celui prévu.

(C) Les coûts postpatrimoniaux réels par catégorie de consommateurs ont le même signal de prix que les coûts postpatrimoniaux prévus selon la méthode horaire "colonne (10)".

(D) Volume de ventes réel excluant les volumes d'approvisionnement provenant des interruptions et la variation du taux de pertes indiqué à la note (B).

(E) La répartition du montant relatif à l'Entente-cadre 2011 est déterminée par le différentiel entre le compte de pass-on réel 2011 (tel que déposé dans le rapport annuel à la Régie) et le compte de pass-on réel 2011 recalculé pour intégrer les données finales.

(F) Référence R-3776-2011, HQD-18, document 6, Tableaux 9A et 9B.